

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE,

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCQUES, rue Pelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 20 août 1844.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

On espérait encore que M. le ministre de la guerre comprendrait que la mesure ordonnée par lui compromettait l'avenir de l'École Polytechnique, de cette grande pépinière de gloire et de science ; on espérait qu'averti par la résistance de l'Académie, des professeurs, des élèves, il aurait le courage de rapporter une ordonnance qui donnait à la cour le moyen de substituer la faveur au mérite, qui introduisait un élément des plus dangereux dans l'organisation de la plus haute institution d'enseignement qu'il y ait en Europe, en mettant la politique à la place du libre examen. Cette espérance a été trompée, et le *Moniteur* arrivé aujourd'hui publie l'ordonnance qui suit :

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, chargé par intérim du ministère de la guerre ;

« Considérant les actes de désobéissance et de désordre qui ont eu lieu récemment dans l'École Polytechnique ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. L'École Polytechnique est licenciée.

« Art. 2. Les chefs, administrateurs, professeurs, examinateurs et employés de l'École conservent leurs titres et traitements.

« Art. 3. Une ordonnance ultérieure réglera la réorganisation de l'École.

« Art. 4. Notre ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, chargé par intérim du ministère de la guerre, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Au palais de Neuilly, le 17 août 1844. LOUIS-PHILIPPE.

« Par le roi : Le ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, BARON DE MAKKAU. »

Le pouvoir n'a pas même pris le temps de la réflexion ; il a voulu frapper fort et promptement. Le ministre de la guerre, dans le département duquel se trouve l'École Polytechnique, et qui est absent de Paris, n'a pas été consulté ; c'est le ministre de la marine qui a contresigné l'ordonnance.

Ainsi, trois cents jeunes hommes, destinés à entrer dans le génie militaire, dans l'artillerie de terre et de marine, dans les constructions navales si importantes aujourd'hui, dans les ponts et chaussées, dans les mines, dans les chemins de fer, à y porter les éléments chaque jour nouveaux de la science et l'activité de la jeunesse si disposée à les développer, voient se fermer leur carrière parce qu'ils ont résisté à une mesure illégale. On les punit de bonne heure de ne pas se courber devant l'arbitraire et l'injustice.

On comprend aisément le but de l'ordonnance qui a amené la résistance de l'Académie et par suite le licenciement de l'École. Cette institution a été fondée dans des vues grandes et larges qui ne sont pas celles du pouvoir d'aujourd'hui. Napoléon, par sa réorganisation, en modifia le caractère et en exclut à peu près l'intelligence pauvre ; mais il la laissa dans le domaine de la science, il ne lui enleva pas complètement sa liberté. Ce reste de liberté respecté par l'empereur, le pouvoir actuel le veut détruire. Il n'entend plus que l'institut, en nommant les examinateurs, donne à la science et aux élèves toutes les garanties désirables de savoir et d'indépen-

dance. Il veut que les examinateurs soient ses créatures, partagent ses pensées politiques, ses passions peut-être. En un mot, il étend sa main sur l'institution ; il l'arrache à l'action d'un corps savant pour s'en faire le juge, le maître souverain. A quelque parti qu'on appartienne, il faut reconnaître que de pareils actes sont peu rassurants.

L'ordonnance que nous avons rapportée plus haut promet la réorganisation de l'École ; il est à craindre que le pouvoir profite de cette circonstance et de l'absence des chambres pour modifier les réglemens d'une institution qui fait la gloire de la patrie, mais dont les élèves sont peu disposés à se plier au despotisme.

AFFAIRES DU MAROC.

Les journaux ministériels publient l'extrait suivant d'un rapport envoyé par le commandant de l'escadre française devant Tanger.

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de Tanger, à la date du 7, sur les faits annoncés par la dépêche télégraphique publiée dans le *Moniteur* de jeudi.

« Le 4 était arrivée la réponse que le pacha de Larache, Sid-Bouselam, faisait au nom de l'empereur à l'ultimatum de la France. Cette réponse n'était pas satisfaisante. Elle ne disait rien touchant la dislocation des troupes marocaines réunies sur notre frontière de l'Algérie, et dont le nombre allait s'augmenter par l'arrivée du prince héréditaire, Sidi-Mohammed, avec un corps de troupes de 20 à 25,000 hommes. Elle renouvelait la promesse d'une punition exemplaire des chefs marocains coupables d'agression, sur notre territoire, mais en la subordonnant au rappel de M. le maréchal Bugeaud. Enfin, la partie de cette lettre relative à Abd-el-Kader paraissait, à la vérité, plus satisfaisante que ce que nous avons obtenu jusqu'aujourd'hui ; mais la rédaction en était vague, obscure, embarrassée, pleine de restrictions.

« S. A. le prince de Joinville et M. de Nyon, chargé d'affaires du roi, n'ont pu regarder comme acceptable cette réponse, qui semblait n'avoir d'autre but que de gagner du temps.

« S. A. R., conformément aux instructions du gouvernement du roi, se décida à attaquer les fortifications de Tanger.

« Voici les faits qui résultent des rapports adressés à M. l'amiral ministre de la marine :

« Le mardi 6, vers huit heures et demie du matin, l'escadre aux ordres du prince, embossée sous les murs de Tanger, a ouvert son feu. En une heure le feu de la place a été éteint, les batteries ont été démantelées et les pièces démontées. De notre côté, la perte a été peu considérable.

« Malgré les difficultés de la localité, l'escadre est venue prendre son poste d'embossage avec un plein succès. Le vaisseau le *Suffren*, monté par le prince, a porté son mouillage par six brasses et demie, fond de roche, au poste le plus rapproché des batteries ennemies ; c'était celui que s'était réservé l'amiral.

« Le feu, ouvert à huit heures et demie, n'a entièrement cessé que vers onze heures. Il s'est continué pendant tout ce temps avec une ardeur qui n'a pas exclu un instant le calme et la précision nécessaires pour le tir. C'est à cette justesse dans le tir, autant qu'à la situation choisie par le prince, que doit être attribuée la rapidité du succès obtenu.

« L'exemple donné par le *Suffren* a été imité par chacun des bâtiments de l'escadre. Partout, dans cette circonstance, officiers, marins et soldats ont rivalisé d'ardeur et de sang-froid.

« La résistance a été beaucoup plus vigoureuse qu'on ne le pensait généralement ; plusieurs pièces des remparts n'ont cessé leur feu qu'après avoir été brisées par nos boulets.

« M. Hay est arrivé pendant l'action sur le *Vesuvius*, venant de Mogador. Le soir, il s'est rendu auprès de S. A. R. le prince de

Joinville, qui s'est entretenu avec lui.

« La division espagnole, un vaisseau anglais et une frégate anglaise, des bâtiments de guerre sardes, suédois et américains assistaient à cette brillante journée.

« D'après les dispositions mises à exécution dans la journée du 7, l'escadre devait être dès le lendemain en mesure de reprendre la mer. »

A ces nouvelles la *Patrie* ajoute les détails suivants :

« Des bruits d'une importance extrême ont circulé aujourd'hui à la Bourse. On disait que le prince de Joinville avait débarqué, et s'était emparé de Tanger, où le drapeau tricolore flotterait en ce moment.

« On ajoutait que le consul anglais aurait immédiatement protesté contre cette occupation.

« La complication de ces événements, l'étrange silence du gouvernement, tout a causé une véritable panique, qui a produit une baisse considérable sur les fonds : le 3 0/0 a baissé de 75 c., et le 5 0/0 de 1 f. 10 c.

« D'autres bruits circulaient encore : il paraissait que le roi aurait reçu hier au soir, au moment de son dîner, les graves nouvelles que nous reproduisons, et qu'à l'instant même les ministres, prévenus, se seraient réunis en conseil sous sa présidence. Après ce conseil, des courriers extraordinaires auraient été envoyés dans toutes les directions.

« Ces faits, connus à Londres, auraient aussi exercé une très-grande influence sur les fonds publics : la rente anglaise aurait baissé de 1 f. 50 c.

« Enfin quelques personnes se prétendant bien informées assurèrent qu'aussitôt après le bombardement, Tanger aurait été pillé et livré à la dévastation par les Marocains eux-mêmes.

« Quelque exagération a dû se glisser dans ces bruits ; mais l'anxiété publique est portée à l'excès, et un plus long silence de la part du gouvernement serait une impardonnable faute. »

D'un autre côté, nous trouvons dans les journaux du Midi des détails qu'on lira avec plus d'intérêt que ceux publiés par le gouvernement. Les voici :

« Le bâtiment à vapeur *l'Etna*, parti d'Oran le 3, ayant à bord M. le colonel Foy, aide-de-camp de M. le maréchal ministre de la guerre, est arrivé à Tanger le 5 au soir. A peine avait-on pris connaissance des dépêches dont il était porteur, que la division navale aux ordres de M. le prince de Joinville recevait l'ordre de se disposer à attaquer immédiatement. Le 6 au matin, à huit heures vingt minutes, des vapeurs remorquaient les vaisseaux et la frégate *la Belle-Poule* à leur poste d'embossage. Les vaisseaux *le Suffren* et *le Jemmapes*, qui furent les premiers placés, commencèrent leur feu. Le vaisseau *le Triton* et la frégate *la Belle-Poule*, dont le mouvement s'est effectué lentement, n'ont pris qu'un peu plus tard une part active à l'affaire.

« Les Marocains étaient à leur poste, mèche allumée. Le premier coup de canon parti du *Suffren* fit éclater en même temps le feu de l'ennemi.

« Les vaisseaux *le Suffren* et *le Jemmapes* avaient le vapeur *le Rubis* avec sa batterie à la congrève ; dans l'intervalle, les bricks *le Cassard* et *l'Argus* étaient mouillés à quatre encablures des batteries. Les Marocains ripostaient vigoureusement. A dix heures, cependant, toutes les batteries étaient détruites et le feu de la côte éteint, excepté toutefois les deux batteries rases, qui fatiguaient les vaisseaux par leurs feux d'enfilade. Le brick *l'Argus*, s'étant rapproché d'une de ces batteries, la détruisit dans l'espace d'une demi-heure, et le *Cassard* bouleversa l'autre en aussi peu de temps.

« Le vapeur *le Rubis*, qui fatiguait beaucoup par le roulis, ne put lancer que cinquante fusées à la congrève, lesquelles portèrent toutes et incendièrent les quartiers de la ville qui lui avaient été désignés.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 AOUT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE,

PAR LE PROFESSEUR ALPHONSE DUPASQUIER (*).

(2^e article.)

Dans le numéro du vendredi 16 août dernier, nous avons commencé l'analyse de cet intéressant travail ; des citations en ont été faites pour justifier les éloges que nous lui avons donnés et pour démontrer que l'auteur a bien répondu aux exigences de son titre : *Chimie industrielle*. Nous procéderons aujourd'hui encore de la même manière, en poursuivant l'examen des chapitres qui composent ce premier volume.

L'étude de l'air atmosphérique a conduit nécessairement M. Dupasquier à rechercher, à déterminer le rôle qu'il joue dans les phénomènes de la combustion, de la production de la chaleur. L'art de produire de la chaleur dans les fourneaux et les cheminées, de manière à en retirer et à en utiliser le plus possible de chaque espèce de combustible, est de la plus haute importance et mérite d'être soumis à une sérieuse étude par tous ceux qui se destinent à l'industrie, car il est la base essentielle de tous les travaux qu'on pratique dans les manufactures. Dans un grand nombre d'opérations industrielles, une des principales dépenses est la production de la chaleur ; toute économie donc qui portera sur les frais de combustion exercera une influence des plus heureuses sur la prospérité d'un établissement. Les économies de cette nature peuvent résulter soit du choix d'un combustible convenable à la nature du travail, soit de la bonne construction des fourneaux, soit de la conduite de la combustion, soit enfin de l'utilisation de la chaleur surabondante produite en pure perte et dissipée sans utilité.

Des préceptes sur tous ces points, des règles sont indiqués dans plusieurs paragraphes qui seront consultés avec avantage.

Le neuvième chapitre, consacré au *carbone*, est le plus considérable de ce livre. Ce corps est de toutes les matières chimiques celui dont l'étude a le plus d'intérêt, soit au point de vue scientifique, soit surtout à celui de l'application pratique. Comme base essentielle du charbon, le carbone est

connu de toute antiquité. Toute matière organique décomposée par le feu donne pour résidu un corps noir, le charbon ou le carbone, rendu impur par des substances étrangères qui forment le résidu qu'on appelle *endres*, lorsqu'il est détruit par une combustion complète.

Le carbone qui se rencontre abondamment à la surface du globe ou dans son sein se présente avec les caractères du diamant ou du carbone pur, de la houille, de l'anthracite, de la lignite, de la tourbe, etc.

Suivons l'auteur dans l'examen de ces divers corps ; énumérons les principales remarques utiles qu'ils lui fournissent dans l'intérêt des arts et de l'industrie.

1^o Le diamant, qui est si différent du charbon par ses caractères physiques, n'est cependant que du carbone dans un grand état de pureté. Des expériences concluantes existent à cet égard. La possibilité de brûler le diamant n'est plus un sujet de doute pour personne. Newton l'avait annoncée ; ses successeurs ont vérifié ses assertions par la réussite de cette opération. Guyton de Morveau est le premier qui, en considérant les produits de la combustion, ait soutenu que le diamant était du carbone pur.

Les diamants se trouvent dans les Indes-Orientales, à Golconde, à Visapour, au Bengale ; il en existe aussi dans l'île de Bornéo. En 1622, les exploitations de Golconde occupaient 50,000 ouvriers. C'est le Brésil aujourd'hui qui a presque seul le privilège de fournir les diamants au commerce d'Europe ; il en expédie annuellement, dit-on, de 25 à 50 mille carats bruts (environ 5 ou 6 kilogrammes), qui sont réduits par la taille à 160 à 180 grammes. En Sibérie, on en a trouvé quarante-deux en une dizaine d'années, et récemment des soldats en ont trouvé de petits dans la province de Constantine, en Afrique.

On les rencontre généralement dans un terrain d'alluvion qui offre partout la même apparence. Leur recherche consiste à laver et à trier minutieusement les terres qui les contiennent. Cette recherche se fait au soleil, pour mieux les découvrir ; les esclaves qui en sont chargés sont nus et surveillés avec le plus grand soin. Au Brésil, malgré la surveillance très-grande exercée dans ces exploitations, on estime que les esclaves dérobent le tiers du produit total.

On a cherché, mais jusqu'ici sans un résultat bien satisfaisant, à obtenir artificiellement cette précieuse gemme.

M. Dupasquier entre ici dans de curieux détails sur les tentatives qui ont été faites ; il signale les obstacles, puis il détermine les caractères du véritable diamant, ses propriétés physiques et chimiques ; il donne les moyens de reconnaître les diamants faux. Outre l'emploi qu'on en fait comme ornement, comme parure, il indique leur usage dans les arts, en

horlogerie, pour obtenir des pivots inaltérables par le frottement. Les opticiens s'en servent pour fabriquer des lentilles de microscope.

Les anciens, qui connaissaient le diamant, ignoraient l'art de le tailler, découvert seulement en 1476. La taille en augmente l'éclat ; elle s'opère par le frottement du diamant contre lui-même, ou contre la poudre du diamant, appelée *égrisée*, délayée dans de l'huile. Deux tailles sont adoptées : la taille en *rose* et la taille en *brillant*.

On raconte que le cardinal Mazarin fit le premier exécuter la taille en *brillant* (table entourée de facettes très-obliques) sur douze diamants qui appartiennent à la couronne, et qu'on appelle les *doze Mazarins*. Le plus gros diamant connu appartient au rajah de Matun, à Bornéo ; il pèse 500 carats (plus de 2 onces). Celui qui vient ensuite a été trouvé à Golconde en 1550 ; son poids est de 279 carats. Taillé en *rose*, il en pesait, dit-on, 900 auparavant. Tavernier l'a estimé plus de onze millions.

L'empereur de Russie en possède un d'une très-belle eau, mais d'une mauvaise forme ; son poids est de 495 carats. La couronne de France possède le *Régent*, acheté par le duc d'Orléans. Taillé en *brillant*, il pèse 146 carats ; brut, il en pesait 410. Il fut payé deux millions cinq cent mille francs.

Tous les gros diamants viennent de l'Inde. Le plus gros qu'on ait trouvé au Brésil appartient à la couronne du Portugal ; il pèse 95 carats.

Tous ces détails historiques sont accompagnés d'observations sur la valeur intrinsèque des gemmes et sur les circonstances qui accroissent leur valeur.

2^o Le *graphite*, appelé encore *plombagine*, *mine de plomb*, *crayon noir*, est aussi un carbone ; mais, de même que ceux dont nous allons parler plus bas, il est impur. On le trouve en amas ou en filons dans les terrains d'ancienne formation ; on le rencontre aussi en petite quantité dans le grès houiller. Le graphite le plus estimé est celui de Cumberland, en Angleterre ; on l'exploite aussi à Passaw (Bavière), dans le Piémont, dans les Alpes et dans les Pyrénées. En France, il est très-abondant près de Briançon. Il sert principalement à fabriquer les crayons. Pour cet usage, la plombagine est enfermée dans du bois. Comté, qui, par cette industrie, a fait une fortune immense, en a confectionné le premier avec une pâte formée de plombagine en poudre très-fine et d'argile ; d'autres procédés ont été ou sont mis en usage par d'autres industriels. Frotté sur le fer neuf, le graphite le préserve de la rouille ; il rend brillant celui qui est oxydé. On l'applique principalement sur les tuyaux en fonte, les fourneaux et les poêles. Il communique aux objets sur lesquels on le frotte une couleur de fer neuf ou d'acier ; on s'en sert pour donner l'aspect de ce métal, à des orne-

(*) Chez Savy, libraire-éditeur, quai des Célestins.

» Nous avons eu deux morts et une trentaine d'hommes hors de combat.

» Aucun officier n'a été blessé.

» A ces détails, fournis par les correspondances de Toulon, nous pouvons ajouter les nouvelles apportées d'Espagne par le paquebot *El Secundo Gaditano*, parti d'Algésiras le 7 et arrivé samedi à Marseille.

» Le vice-consul d'Espagne à Tanger venait d'arriver il annonçait que le feu avait commencé le 6 à cinq heures du matin, et s'était prolongé jusqu'à une heure de l'après-midi, le prince de Joinville ayant voulu détruire de fond en comble les fortifications, et que l'escadre avait essuyé des avaries. Deux navires, le *Suffren* et la *Belle-Poule*, sont partis le 7 pour se rendre à Cadix afin de se réparer. Le vice-consul espagnol ajoutait que le reste de l'escadre n'avait pas quitté la rade de Tanger.

» *L'Etna* a quitté Gibraltar le 9. Le 10, il a remis au poste de Djemma-Ghazaout des dépêches du prince de Joinville pour M. le maréchal-gouverneur. Il a trouvé sur les lieux le bâtiment à vapeur *L'Euphrate*.

» La publication que fera bientôt le gouvernement de la correspondance du prince ne peut tarder à nous fixer sur la nature des événements qui ont si brusquement fait changer de face à l'affaire et déterminé le prince de Joinville et le maréchal Bugeaud à commencer les hostilités.

» Voici, en attendant, une lettre de la frontière du Maroc, à laquelle la correspondance toulonnaise n'a pas donné de date :

« Les nouvelles que nous recevons de la frontière sont graves. On annonce que le fils du sultan, qui est arrivé non loin du camp français à la tête de 30,000 hommes, demandait des délais pour recevoir les dernières instructions de son père, afin de traiter avec nous; le maréchal Bugeaud pense que les délais demandés n'ont pour but que de donner le temps à un renfort de 20,000 hommes d'arriver au camp du prince marocain, qui se trouverait ainsi à la tête de 50,000 hommes. Il est probable, du reste, que le maréchal, une fois qu'il aura reçu les dernières dépêches du prince de Joinville, prendra un parti décisif.

» Il est maintenant, plus que jamais, à regretter que le gouvernement ait refusé au maréchal les renforts qu'il demandait récemment. La mauvaise foi du sultan du Maroc ne peut être plus longtemps révoquée en doute. Ce souverain a constamment éludé, faisant son possible pour ne pas recevoir les négociateurs européens envoyés vers lui; il ne voulait ni explications ni arrangements. D'un autre côté, tandis que le général Hamida, qui a précédé le fils du sultan sur la frontière, annonçait que l'émir Abd-el-Kader avait été interné, on savait positivement que ce dernier était au camp marocain.

Le rapport du gouvernement est, on le voit, assez insignifiant: il ne donne pas les détails qu'il eût été le plus important de connaître. Pourquoi ne pas imprimer la réponse tout entière de l'empereur du Maroc? Pourquoi ne pas mettre le pays à même de juger de la bonne foi, des vues de notre ennemi?

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est le silence gardé sur les projets ultérieurs. Le rapport reçu par le gouvernement doit, il n'en faut pas douter, indiquer les manœuvres que va faire l'escadre, les points qu'elle touchera, les ports qu'elle se dispose à bombarder. Toute la France eût été heureuse de connaître les intentions du pouvoir, d'apprendre si le bombardement des villes du Maroc n'a d'autre but que d'intimider l'empereur, de le forcer à une paix qu'il rompra dès qu'il croira trouver une occasion favorable; si de nos faits d'armes il ne résultera pas quelque chose de plus grand, de plus profitable pour nous que la ruine des habitants des ports du Maroc; si enfin nous n'y trouverons pas des garanties réelles contre la mauvaise foi d'Abd-er-Rhaman et contre les tentatives ultérieures des Anglais.

Le bombardement de Tanger est un fait d'armes brillant; personne ne doute du courage et de l'habileté de nos soldats. La marine a fait noblement son devoir, c'est au gouvernement à faire le sien.

Paris, le 18 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le bruit de la démission de M. Guizot a couru hier à la Bourse; mais il n'avait rien de réel. M. Guizot n'en est pas encore venu à laisser à M. Molé ou à M. Thiers l'embaras de faire, l'un une

lâcheté, l'autre une folie. Ce ministre, dont la mission semble être de conduire le gouvernement aux abîmes, n'a pas terminé sa tâche. Il semble d'ailleurs qu'une puissance invisible et fatale lui ferme les yeux; il ne se retirera pas, parce qu'il est condamné à descendre la pente où il s'est placé. Les destinées du peuple s'accompliront.

Une porte serait ouverte à M. Guizot pour échapper au fardeau de honte qui va l'écraser: ce serait de quitter maintenant les affaires et d'apprendre au pays les causes mystérieuses qui l'obligent à ce sacrifice, les dissidences qui le forcent à repousser désormais une responsabilité intolérable. M. Guizot ne ferait que ce qu'il a fait en 1839. Aujourd'hui, comme en 1839, le gouvernement représentatif est faussé; mais aujourd'hui, comme alors, le ministère endosse tout, se fait responsable de tout. La dotation a été demandée à la France, aux chambres, après deux échecs qui devaient être des avertissements décisifs. M. Guizot a dit que la dotation était éminemment nationale, mais il ne s'est pas engagé. De là une colère terrible, qui a fait oublier tous les services qu'il avait rendus, non pas au pays, mais à la couronne. C'est cette ingratitude qui remplit d'amertume le cœur de M. Guizot. Il n'a pas voulu risquer son portefeuille dans cette question ardue, et on lui en fait un crime. Les sarcasmes des courtisans, depuis M. Vatout jusqu'à M. de Montalivet, le poursuivent. Mais en compensation de ce que lui reproche la cour comme une faute, n'a-t-il pas, comme ambassadeur, trahi M. Thiers, président du conseil? N'a-t-il pas pris sous sa responsabilité la réconciliation si chrétienne avec l'Angleterre, qui venait de nous humilier en 1840? N'a-t-il pas endormi la chambre sur le droit de visite, qui se continuera comme par le passé, avec un peu plus de formes? N'a-t-il pas proclamé la cordiale entente? N'a-t-il pas désavoué la prise de possession de Taïti au nom de la France, pour plaire aux Anglais, pour satisfaire lord Aberdeen? N'a-t-il pas, cent et cent fois, faussé la vérité à la tribune, pour plaire aux Anglais? Aujourd'hui ne se débat-il pas enfin entre l'attitude des chambres et du pays et les exigences de l'entente cordiale; entre la dignité de la France, qui veut que la marine française soit soutenue et approuvée dans les actes les plus légitimes du monde, et la morgue dominatrice d'un pays qui s'est habitué, grâce à nos gouvernants, à considérer la France comme une vassale?

On le voit, M. Guizot n'a reculé devant aucune honte; mais aujourd'hui il ne peut ni avancer ni reculer.

— M. de Montalivet, intendan de la liste civile, a fait demander hier à la caisse des consignations une somme de trois millions pour le voyage de Louis-Philippe en Angleterre.

— En toute occasion, la France est aux yeux de l'Angleterre une rivale qu'il faut humilier si l'on peut, ou au moins embarrasser et occuper chez elle. Telle a été la politique anglaise en Algérie, telle elle est aujourd'hui au Maroc.

On sait qu'Abd-el-Kader, pendant sa longue lutte contre la France, a été constamment soutenu par l'Angleterre. Gibraltar était sa place de ravitaillement. C'est de là que lui venaient sa poudre et ses armes. Le commerce de Gibraltar agit exactement de la même manière à l'égard du sultan de Maroc, et, pendant que M. Hay faisait semblant de négocier la paix, les négociants anglais approvisionnaient le Maroc de munitions de guerre.

— L'avant-dernière dépêche publiée par le gouvernement se terminait ainsi :

« On écrit de Gibraltar, le 5 août au soir :

« Le gouverneur vient de recevoir des nouvelles de M. Hay. L'empereur aurait accordé à la France et à l'Espagne les justes satisfactions qu'elles réclament. L'escadre française appareillerait en ce moment à Tanger pour Gibraltar. »

On n'a pu s'expliquer comment le 6 août au matin le prince de Joinville avait trouvé inacceptables les conditions que le 5 au soir il accueillait comme admissibles, et le bombardement de Tanger a surpris tout le monde.

— On ne demandera pas de réparation à l'Angleterre pour la lettre que le colonel Ross, consul britannique à Beyrouth, a adressée à Hussein-Talkouk, un des chefs druzes, qui, d'accord avec ses compatriotes et les Maronites, a demandé le rappel de l'émir Beshir.

Qui sait? le colonel Ross n'avait peut-être pas l'intention de nous blesser; il aura écrit sa lettre comme une chose résultant de la notoriété des faits qui se passent chaque jour sur tous les points de la carte.

— Une ordonnance insérée ce matin au *Moniteur* confiée à M. de Mackau l'intérim du portefeuille de la guerre. La publication de cette ordonnance, après les efforts essayés pour faire revenir M. le maréchal Soult, prouve que le ministre de la guerre s'est refusé à

ce retour, qu'on réclamait avec de si vives instances. M. Soult aura répondu que sa santé était encore trop chancelante. La vérité, nous l'avons dite: M. le maréchal Soult ne se soucie plus du ministère, et il faudra les instances répétées du roi, comme toujours, pour le ramener. En ce moment les négociations avec l'Angleterre sont trop difficiles et trop pénibles pour qu'il ne se soustraie pas volontiers au chagrin d'y assister.

On assure, dit une correspondance de l'*Eco del Comercio* envoyée de Gibraltar, que la frégate *la Belle-Poule* a beaucoup souffert; une partie de ses agrès a été recueillie par les canots de l'escadre. 12,000 Bédouins étaient campés à une demi-lieue de la place pour s'opposer au débarquement.

— On raconte qu'une troupe de Marocains des montagnes est entrée dans la ville de Tanger, attirée par le bruit de la canonade, et a brûlé les maisons consulaires, respectées, disait la dépêche télégraphique, par les canons de la flotte française.

— L'affaire de Maroc ne préoccupe pas seulement les esprits. On établit une corrélation plus ou moins forcée entre ce qui vient de se passer en Egypte et le voyage de l'empereur Nicolas et de son ministre à Londres. On va même jusqu'à dire que les Anglais mettront le pied, s'ils ne l'ont mis déjà, sur l'isthme de Suez, avec le consentement de la Russie, qui trouverait ailleurs des dédommagements.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Le gouvernement qui ne se fait pas respecter de l'étranger ne révèle pas seulement sa faiblesse ou sa lâcheté, il provoque l'outrage et encourage l'agression. La conservation de la dignité nationale n'est pas moins un devoir que de l'habileté.

» Nous ne rappellerons pas les actes par lesquels la République et l'Empire manifestèrent leur noble susceptibilité et soutinrent l'honneur de la France même avant que d'éclatantes victoires leur eussent donné le droit d'être fiers, exigeants, et de parler haut et ferme; car nous sommes trop loin de ces époques de grandeur, et il n'y a pas de comparaison possible entre les hommes d'état d'alors et ceux d'aujourd'hui.

» C'est dans la vieille monarchie que nous cherchons des exemples qui se rapprochent des faits contemporains. La République de Gènes avait vendu de la poudre aux Barbaresques comme l'Angleterre en fournit à Abd-el-Kader. Après avoir soumis les Barbaresques, Louis XIV exigea et obtint réparation des Génois, et nous restons les alliés de l'Angleterre malgré son hostilité permanente et plus grave.

» Antérieurement, l'ambassadeur d'Espagne avait insulté à Londres l'ambassadeur de France, à l'occasion d'une question de préséance. Dès que Louis XIV en fut informé, il rappela l'ambassadeur qu'il avait à Madrid, fit sortir de France celui d'Espagne, exigea et obtint réparation de Philippe IV, son beau-père. Une affaire d'un autre genre éprouvée à Rome par le duc de Coigny, ambassadeur de France, qui cependant l'avait provoquée par sa hauteur et la violence de ses laquais, devint une querelle de nation à nation, et le pape, après beaucoup de résistance, fit la réparation exigée par Louis XIV. On aurait tort de ne voir là que des victoires d'amour-propre; elles firent une profonde impression dans toute l'Europe et lui apprirent à respecter la France. A Taïti, l'amiral Dupetit-Thouars venge la dignité outragée de la France; et notre ministère, au lieu de le soutenir, le désavoue. Un agent anglais y soulève les indigènes contre nos concitoyens. Il avait le droit de le retenir et même de le faire juger. Ils se contentent de le chasser, et l'Angleterre, qui nous doit réparation, ose nous provoquer. C'est des deux côtés du détroit la préoccupation du moment. Le ministère, après tant de honteuses concessions qui lui furent reprochées à la tribune, en fera-t-il encore une plus honteuse? Est-ce que la France n'est plus la France, ou ceux qui la gouvernent cessent-ils d'être Français? »

On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« On dit que le jésuite (c'est le clergé qui le dit) est un être fantastique, un mythe, un prétexte aux attaques des universitaires.

» Pourtant, jeudi dernier, nous en avons vu et entendu un au pied de la chaire de la cathédrale de Troyes. Tout le séminaire a joui de sa présence et de sa parole pour se préparer à la retraite, et, avant de partir, le saint homme a éprouvé le besoin de dire son fait à l'éducation des colléges.

» Ce digne membre de la compagnie de Jésus, le R. P. Millet, a rompu le goupillon peu courtois de l'exorcisme, en guise de lance, contre l'Université, en l'attaquant de biais par le côté de la philosophie.

» Le P. Millet n'avait rien négligé pour rendre cette passe d'ar-

ments, à des statuettes en plâtre ou en carton-pâte. Pétrie avec la graisse, la poudre de graphite forme une *graisse noire* employée pour adoucir le frottement des essieux des voitures. Enfin, la mine de plomb sert encore à construire des creusets très-réfractaires au feu.

3° Le *charbon végétal* est le résidu de la calcination des matières végétales sous le contact de l'air; on le prépare par plusieurs procédés que M. Dupasquier signale successivement. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans la description de la carbonisation en meules, suivant le moyen employé de tout temps dans les forêts par les charbonniers, de la carbonisation en vases clos, suivant les indications particulières de Thuillier, de Foucauld, de Mollerat, de Kurtz, etc.

Sur les propriétés physico-chimiques du charbon végétal sont fondés scientifiquement ses usages. Sa dureté fait qu'on l'utilise pour polir des métaux, des marbres, etc. Sa couleur noire fait qu'on l'emploie pour la peinture, le dessin, l'imprimerie. Le charbon, dans ces cas, n'est pas toujours le même; préparé de la même manière, il prend différents noms: le *fusain*, le *noir végétal*, le *noir d'Espagne*, le *noir de fumée*, etc. Il sert à la composition de l'encre, etc. La faculté qu'il possède d'absorber les gaz, les vapeurs, les matières putrides, fait qu'on l'emploie pour filtrer, purifier l'eau (filtres Dupasquier), pour la conserver pendant les voyages de long-cours, pour détruire la putridité des viandes et les conserver, pour désinfecter l'atmosphère des fosses d'aisance, pour enlever l'odeur des matières, pour assainir les appartements humides, pour décolorer le vinaigre et le vin. Brande rapporte qu'on enlève ainsi une partie de la matière colorante du vin de Porto pour lui communiquer la teinte paille, indice ordinaire d'une longue conservation. On l'a employé pour décolorer les sirops de miel et de sucre, pour enlever l'odeur des huiles qui ont ranci, pour détruire la mauvaise odeur des vases qui ont contenu des huiles essentielles, pour la purification des alcools. Enfin, en raison de sa grande affinité pour l'oxygène, on s'en sert pour le chauffage, pour extraire les métaux des minerais, pour la préparation de la poudre, de l'acier, de la soude artificielle, etc.

Un autre charbon est appelé *charbon animal*, *noir animal*, *noir d'ivoire*, *noir d'os*; il est le résultat de la calcination d'une matière animale quelconque. On emploie surtout celui qui provient de la calcination des os pratiquée à l'abri de l'air. Si le charbon végétal retient toujours une certaine quantité d'hydrogène, le charbon animal, au contraire, retient une assez forte portion d'azote. Les propriétés des deux charbons sont en général semblables; seulement le charbon d'os possède une action décolorante très-supérieure à celle du charbon végétal. Dans les raffineries de sucre, on se sert exclusivement aujourd'hui du charbon animal. L'auteur ne se contente pas d'énoncer les faits, il donne autant que possible leur théorie,

il recherche leurs causes, il les explique scientifiquement, comme on le verra par la lecture de son livre. Le grand parti qu'on tire dans les arts du noir animal a fait songer à le falsifier; le travail de M. Dupasquier n'eût pas été complet s'il n'eût pas indiqué les procédés pour reconnaître les sophistications. Enfin, après l'énumération des différents usages du noir animal, viennent en dernier lieu les diverses recettes pour la fabrication du cirage.

Le cirage anglais, le cirage Jacquand, contiennent à peu près les mêmes principes. Cette préparation est complexe; l'huile, la mélasse, la gomme, se mélangent au noir d'ivoire de première qualité et broyé très-finement. D'autres ingrédients peuvent encore être ajoutés: la noix de galle, le sulfate de fer, le vinaigre; mais, quoique quelques compositeurs aient prétendu le contraire, ils font entrer d'une manière constante dans leurs compositions de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique. Nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails sur le noir d'os; les variétés de charbon sont loin d'être épuisées par nous.

4° Le *charbon de schiste bitumineux*, l'*anthracite*, ne nous occuperont que peu de temps. Le premier a évidemment pour origine des dépôts terreux, formés par les eaux, plus ou moins durs par les siècles et par la pression des couches supérieures. Sa nature bitumineuse résulte, selon toute probabilité, de la décomposition lente des débris organiques déposés avec les matières terreuses; aussi il conserve souvent des empreintes diverses de feuilles, de poissons et d'autres animaux. Calciné en vase clos, il donne du gaz d'éclairage très-lumineux et une huile bitumineuse.

Les dépôts de schistes sont très-nombreux en Angleterre, en Belgique, en Allemagne; en France, on exploite surtout le gisement d'Autun et celui de Menat dans le département du Puy-de-Dôme. L'anthracite est analogue à la houille, mais plus difficilement combustible; son caractère essentiel est de ne pas contenir du bitume, d'où il résulte qu'il ne fournit pas de flamme en brûlant. Comme la houille, il paraît avoir une origine végétale, mais sa formation est généralement plus ancienne. Dans notre voisinage; il y a de riches mines d'anthracite. Dans le département de l'Isère, à Vizille, à la Mure, au Bourg-d'Oisans, leur exploitation est très-difficile. On en trouve aussi dans la Savoie, le Valais, la Saxe, la Bohême et l'Espagne. Après avoir été considéré pendant assez long-temps comme impropre à la combustion, l'anthracite est actuellement employé à peu près à tous les usages possibles, domestiques et industriels.

5° La *houille*, qui est de tous les charbons minéraux le plus abondant et le plus utile, est appelée encore *charbon de terre* ou *de pierre*; elle est composée de charbon, de bitume et de matières terreuses; elle diffère de l'anthracite par sa nuance plus noire, et surtout par sa propriété de brûler avec flamme, en répandant une odeur bitumineuse; elle est connue, quoi

qu'on en ait dit, de toute antiquité. Théophraste dit qu'elle était employée comme le charbon de bois.

Une grande différence existe dans les qualités de houille, suivant les principes qui prédominent dans leur composition; cette différence doit être consultée pour les usages auxquels on la destine. L'origine évidente, les dépôts considérables de végétaux, sans doute plus ou moins mélangés aussi de matières animales, qui ont été recouverts de débris sableux ou argileux, ont formé, en se décomposant lentement, des couches compactes, d'apparence homogène, sous l'influence d'une pression considérable.

M. Dupasquier entre ici dans des détails curieux que nous aurions voulu pouvoir reproduire en entier; ce sont des faits qu'il n'est permis à personne d'ignorer. Il signale les bassins les plus favorisés, ceux d'Angleterre, de France, de Belgique et de Prusse; il indique les exploitations les plus considérables, les caractères distinctifs des charbons qu'ils fournissent, les altérations que ces charbons peuvent subir, les fraudes que le mélange et le mesurage font naître, les moyens que l'analyse fournit pour les reconnaître. C'est principalement la partie consacrée à l'étude des usages de la houille qui intéresse le commerce. La houille est aujourd'hui l'élément principal de toutes les grandes industries; c'est sur elle, sur son abondance, que repose en quelque sorte toute notre civilisation moderne.

La combustion de la houille appliquée à la vaporisation de l'eau, et secondairement à la production d'une force employée au jeu d'une machine à vapeur, donne lieu à des résultats dont la puissance présente quelque chose de vraiment merveilleux. On peut s'en faire une idée par la simple énonciation de ce fait, que la combustion de deux litres de houille (moins de deux kilogrammes) produit une force vive équivalente à la journée d'un ouvrier. En 1843, la force productive des machines à vapeur, en Angleterre, a été égale au travail de six cent cinquante millions d'hommes.

La houille sert à la formation du coke, et rend, sous cette forme, d'importants services à la métallurgie, à l'art de préparer le fer, etc.

En donnant les moyens divers de préparer le coke, l'auteur passe aussi en revue les procédés conseillés pour utiliser les forces et la chaleur perdues dans sa fabrication.

6° Le *lignite* et la *tourbe* sont encore deux composés de carbone; ils sont moins anciens que la houille. La tourbe surtout est de création toute récente et se forme journellement. Le lignite conserve toujours des traces évidentes de l'organisation végétale; il doit son origine à des bois et à des matières végétales lentement décomposés sous des couches terreuses; on le trouve dans des terrains tertiaires, de formation moderne. Nous en avons en France dans les départements de l'Aisne, de la Somme, de Vaucluse, de l'Isère, près de Lyon, à la Tour-du-Pin, dans le département de l'Ain

intéressante. L'esprit inspirateur des Védre et de l'abbé Mouton avait monté les grosses cordes de son éloquence; Virgile avait prêté les pipeaux de ses églogues et les fleurs de ses idylles. La route promettait d'être agréable. Hélas! l'inspiration s'est montrée rebelle; en vain le prédicateur semait à pleines mains les fruits de sa doctrine; vainement il revenait, comme à un foyer fécondant, de sa pensée, dont le relief s'est usé par sa circulation de chaire en chaire: « La philosophie, qui tend à tout démolir, ne peut rien reconstruire. » Le prédicateur n'a pas réussi même à soulever un peu d'opposition.

Chronique.

LYON.

Le *Courrier de Lyon* publie, dans son numéro du 19 août, une lettre relative au déplorable événement qui a coûté la vie à deux personnes dans la soirée du 27 juillet dernier, en face des îles de Royes. Cette lettre, qui lui est adressée par l'ingénieur des ponts et chaussées chargé du service de la Saône, a pour but de démentir le récit qui a été publié sur cet événement.

M. l'ingénieur du gouvernement a pris soin de ne pas indiquer auquel des deux récits simultanément publiés dans le *Courrier* et dans le *Censeur* s'adressaient ses dénégations. Nous avons des raisons de croire que ces dénégations se rapportent au récit du *Censeur*, et ces raisons les voici: c'est que la lettre de M. l'ingénieur, qui a subi des retranchements et des additions avant de passer dans les colonnes du *Courrier*, a été à la disposition du *Censeur* du 3 au 16 août, et rendue ce jour-là à son auteur après trois refus d'insertion, trois fois motivés par l'auteur du récit que nous avons publié.

L'auteur de ce récit était sur les lieux au moment même de l'événement. C'est sur les lieux qu'il a recueilli, par de nombreux témoignages; les faits sur lesquels il s'est appuyé pour infliger à l'équipage du bateau-dragueur un blâme qu'il n'avait que trop mérité; il n'a fait qu'exprimer ce qui était le 27 juillet et ce qui est encore aujourd'hui de notoriété publique à Fontaines et dans les environs.

Quelle est au contraire la position de M. l'ingénieur du gouvernement dans cette affaire? sur quelles bases repose ses dénégations? et quels témoignages invoque-t-il pour établir que l'histoire qu'il présente est seule dans les termes de la vérité? Quelques jours après l'événement, il s'est rendu sur le bateau-dragueur; il a interrogé l'équipage, rien que l'équipage! Et c'est dans ces témoignages, les seuls qui fussent intéressés à taire ou à altérer la vérité, que M. l'ingénieur a puisé ses motifs de conviction et les éléments de sa lettre. Quant au public, quant à la nombreuse population répandue dans les ateliers de la fabrique de Royes, qui avait assisté à ce drame lugubre et qui pouvait éclairer M. l'ingénieur, il ne s'en est nullement occupé. Il avait interrogé ses dragueurs; l'intérêt de la vérité n'exigeait rien de plus! Nous voulons croire qu'il n'y a eu que de la légèreté dans cette singulière façon d'aller à la découverte de la vérité.

Cependant quelque chose, ce nous semble, devait retenir M. l'ingénieur du gouvernement et le faire au moins douter de la vérité des faits énoncés dans sa lettre. Par trois fois, l'auteur du récit que nous avons publié l'a loyalement prévenu qu'il avait fait passer sa lettre sous les yeux de M. Auguste Wetter, qui avait spontanément répondu « que s'il voyait cette lettre insérée dans le *Censeur*, il écrirait aussitôt à ce journal que, de ces deux versions contradictoires, celle publiée dans notre numéro du 29-30 juillet était la seule conforme à la vérité. »

Cette communication n'est pas la seule qui ait été faite à M. l'ingénieur du gouvernement; mais il nous suffit d'indiquer celle-ci pour faire comprendre à l'opinion publique, seul juge dans cette affaire, pourquoi il a évité de mentionner dans sa lettre au *Courrier* à quel récit s'adressaient ses dénégations.

Voici, du reste, comment M. l'ingénieur raconte aujourd'hui les faits dans leur partie la plus importante:

« Dès que la petite embarcation qui portait les deux malheureux voyageurs fut en vue de la drague, le dragueur cria à ceux-ci de prendre la droite et de se diriger vers l'île. Il paraît que cet avertissement fut entendu; mais le jeune homme qui était au gouvernail parut un instant disposé à jeter l'ancre; il hésita, puis se décida à laisser aller à la dérive. Malheureusement cette hésitation ne lui permit pas de suivre la direction indiquée et de redresser son embarcation; celle-ci, entraînée par le courant et peut-être aussi par le vent, car les voiles n'avaient pas été baissées, ne s'éloigna pas suffisamment du bateau dragueur, et vint obliquement tomber

contre le cordage servant d'amarre du côté de l'île, et que l'on s'était empressé de lâcher, ainsi que cela se fait d'habitude, mais qui était encore un peu élevé sur ce point, tandis que plus loin il flottait à la surface de l'eau. »

Nous affirmons de nouveau que les premiers cris sont partis du petit bâtiment, et nous devons ajouter ici, appuyé sur un témoignage qui se produira partout ou besoin sera, que les premiers signes partis du bateau dragueur ont eu pour but de l'engager à se diriger entre la drague et la rive gauche, où le passage aurait pu être en effet effectué sans obstacle et sans danger pour une embarcation légère et à laquelle il ne fallait que fort peu de tirant d'eau. Ensuite, et en définitive, on lui fit signe de naviguer entre la drague et les îles de Royes, ce que fit le jeune homme qui gouvernait la petite embarcation. Ce n'est pas nous qui nous chargerons d'expliquer les signaux contradictoires parti du bateau dragueur; ils étaient bien faits pour jeter quelque hésitation dans la résolution du malheureux jeune homme à qui ils étaient adressés, et lorsqu'enfin il se décida à passer entre l'île et la drague, il devait croire qu'à l'instant la maille, qui était alors tout entière hors de l'eau depuis le bateau-dragueur jusqu'à l'île, allait être abaissée sur-le-champ. Eh bien! non; ce n'est qu'au moment même où la proue du petit bâtiment venait se heurter contre cette maille que les dragueurs se mettaient en devoir de la lâcher. Alors, en effet, une fois retenu par sa mâture, et cela se conçoit parfaitement, le bâtiment se renversa obliquement du côté du bateau-dragueur; mais dans cette position il pouvait encore être sauvé avec les deux personnes qui le montaient. Pour cela, il suffisait de le harponner, et personne ne périssait.

Mais, nous le répétons, il y avait sur cette drague dix hommes témoins presque impassibles du naufrage qui s'accomplissait par leur propre faute. Ils avaient fait signe à l'embarcation de passer entre la drague et l'île, et quand elle s'est présentée le passage ne lui a pas été livré! Et, pour disculper ces hommes, on vient dire froidement qu'un sort fatal retenait attaché à l'un des agrès de la drague le cordage que les ouvriers cherchaient vainement à détacher tout-à-fait!

M. l'ingénieur du gouvernement annonce qu'un ouvrier de la drague avait saisi déjà le malheureux naufragé par l'extrémité de l'une de ses mains, lorsque sa femme, en se précipitant sur lui, l'entraîna pour disparaître immédiatement avec lui dans le courant. Il ajoute qu'alors le cri général des ouvriers fut: *Au bateau!*

Ainsi, ces malheureux ont été à portée de la main de dix hommes de l'équipage, et un seul a tenté de leur porter secours; et, de tous, celui-là était le seul qui ne sût pas nager. Voilà ce que nous pouvons affirmer. Quant au fait en lui-même, nous voulons bien l'admettre; mais nous observerons qu'il a été mis en circulation par les hommes de la drague, et qu'il n'en a été fait mention nulle autre part.

Pour ce qui est du cri: *Au bateau!* nous affirmons d'abord que c'est de la fabrique de Royes qu'il est parti énergique et réitéré. Quand la chaloupe de secours s'est détachée de la drague pour se porter à la recherche des malheureux naufragés un sort non moins fatal l'avait trop long-temps retenue attachée à la sapine qui était amarrée à la queue de la drague, et, comme le dit M. l'ingénieur, on ne pouvait arriver que trop tard!

M. l'ingénieur a essayé de donner quelque poids à son récit en objectant que l'autorité, nantie de renseignements authentiques, n'a pas cru devoir poursuivre. D'abord, il n'y a pas eu enquête, et M. l'ingénieur devrait savoir que le code pénal n'a pas prévu le crime de lâcheté.

— Une affaire hideuse et révoltante dans ses détails a été soumise samedi dernier à la cour d'assises du Rhône. Le sieur Claude Crépier, de Villefranche, âgé de cinquante-cinq ans, a comparu devant le jury, comme accusé de divers attentats à la pudeur sur de jeunes enfants âgés de moins de onze ans.

Déclaré coupable par le jury, Crépier a été condamné à dix années de réclusion.

Les débats de cette affaire scandaleuse ont eu lieu à huis-clos. — Dans la même audience, la fille Benoîte Perrin, accusée d'un vol domestique de minime importance, a été acquittée sur la plaidoirie de M^e Péricaud.

— Nos lecteurs peuvent se souvenir qu'au mois de janvier 1843, un vol de soies très-important fut commis au préjudice de MM. Loth frères, négociants sur le port Saint-Clair. Les auteurs de ce vol, ou tout au moins deux d'entre eux, ont comparu hier devant la cour d'assises.

Les débats ont été continués à demain pour les plaidoiries et l'arrêt. Nous rendrons compte de cette affaire.

— Depuis quelques temps plusieurs marchands de notre ville ont été victimes d'escroqueries qui toutes présentent le même ca-

ractère et sont commises à l'aide des mêmes moyens. Un individu se disant établi dans telle ou telle ville se fait délivrer à crédit, et à l'aide de manœuvres frauduleuses, une certaine quantité de marchandises qu'il revend ensuite à vil prix.

Le tribunal correctionnel a prononcé pour faits de cette nature plusieurs condamnations, et hier il avait encore à juger le sieur Jehan, marchand-colporteur, qui a fait de cette manière de nombreuses dupes.

Ainsi, en se présentant comme ayant un établissement commercial dans diverses villes qu'il indiquait, il s'est fait délivrer toute espèce de marchandises dont il n'a jamais acquitté le montant.

Le tribunal, faisant application de l'article 405 du code pénal, a infligé à Jehan la peine de deux années d'emprisonnement.

Le sieur Malbecq, accusé de complicité pour avoir fourni sur le compte de Jehan des renseignements mensongers, a été renvoyé de la plainte, attendu que le délit n'a pas paru suffisamment caractérisé.

— Le public attiré par le concert de M. Chiampo, quoique peu nombreux, s'était encore bien plus qu'on ne devait espérer, après les contrariétés de toute espèce qui semblaient conspirer contre sa soirée musicale, et surtout il était loin de répondre au talent des artistes qui se sont fait entendre.

Si les morceaux d'ensemble ont laissé quelque chose à désirer, les solos ont provoqué de fréquents et d'unanimes applaudissements. M. Chiampo a pleinement justifié les éloges que lui ont prodigués les journaux étrangers. L'instrument dont il joue, cet instrument dur et ingrat, qui ne semble destiné qu'à jeter quelques notes cuivrées et sourdes au milieu d'un orchestre, se transforme véritablement et change de nature sous ses doigts: ce n'est plus un trombone, c'est quelque chose d'aussi doux que la flûte, d'aussi varié que le cornet à piston, qu'on croit entendre; aussi il plaît et il étonne tout à la fois.

M. César Luigini a paru montrer quelque hésitation au commencement de son morceau; mais il s'est bientôt rassuré, et il a terminé d'une manière tout-à-fait brillante, au milieu des applaudissements. M. Joannon a exécuté de main de maître un solo de violon qui a été aussi vivement applaudi.

La partie vocale du concert faisait évidemment défaut; mais du moins la qualité compensait la quantité, et M. Boulo a chanté avec un goût exquis et une grâce parfaite trois romances qui, tour à tour sentimentales et badines, ont fait, au gré de l'habile chanteur, ré- ver et rire.

Il n'est pas douteux que si M. Chiampo se déterminait à donner un nouveau concert, son premier succès n'inspirât à un nombreux public le désir de l'entendre.

Spectacle du 20 août 1844.

GRAND THÉÂTRE.—Le Roman d'une heure, comédie.— Guillaume Tell, opéra.

CELESTINS.—Jean ou l'Enlèvement, vaudeville.—La Vieille Fille, vaudeville.—La Comtesse du Tonneau, vaudeville.

DEMANDE DE PRISE DE CORPS CONTRE LE ROI DES FRANÇAIS. M. Bichen-Hilton, l'ancien colonel des volontaires de la Charte, après avoir eu plus d'un démêlé avec les tribunaux de Paris, s'est retiré à Londres.

Le 14 août dernier, il s'est présenté à l'audience de police de Mansion-House (l'Hôtel-de-Ville), présidée par l'alderman Pirie, et s'est mis à lire un plaidoyer écrit dont voici la substance:

« Je suis bien connu du gouvernement français et des ambassadeurs de France à Londres; c'est moi qui, en 1830, ai levé à mes dépens et payé de ma poche les deux régiments de volontaires de la Charte. J'ai contribué plus que quiconque à la chute de Charles X et à l'avènement au trône de Louis-Philippe. Cependant ce prince méconnaît la dette d'honneur de 6,000 livres sterling (150 mille francs) qu'il a contractée envers moi et ne veut pas m'en rembourser un centime. »

L'alderman Pirie: En deux mots, que demandez-vous? M. Bichen-Hilton: Le roi des Français ne doit pas tarder à arriver à Londres. Je demande au lord-maire et à l'honorable alderman qui le représente l'autorisation de faire arrêter S. M. Louis-Philippe (on rit), comme débiteur envers moi d'une somme principale de 150,000 f.

L'alderman Pirie: Le roi des Français ne doit pas venir ici avant un mois; vous aurez tout le temps de vous mettre en route, car ce n'est pas au corps municipal de Londres, mais aux tribunaux, que vous devez vous adresser.

M. Bichen-Hilton dit en se retirant: Eh bien! je porterai ma réclamation devant les tribunaux.

et dans celui de la Drôme. On l'utilise dans le chauffage domestique, dans la cuisson du plâtre, de la chaux, des briques et des tuiles. Pour que la combustion s'opère facilement, il convient qu'il existe un courant d'air très-actif. Une espèce de lignite, nommée *joyet*, *jais*, *ambre noir*, sert à former des bijoux de deuil et d'autres ornements; cette industrie est spécialement exercée dans le département de l'Aude.

La tourbe provient de la décomposition sous l'eau des plantes des marais; elle est formée de débris végétaux, de substances terreuses, de coquillages et d'autres débris animaux. Ce combustible d'un très-bas prix existe par toute la France; on a même tenté avec succès de l'appliquer aux grands travaux métallurgiques. Les cendres de tourbe, dont on a voulu faire un engrais pour certaines prairies, sont moins propres que les cendres ordinaires à exciter la végétation, parce qu'elles ne renferment pas de potasse.

Après avoir ainsi passé en revue les différents corps qui peuvent servir à la combustion, M. Dupasquier étudie et examine scientifiquement quelques uns des phénomènes qui accompagnent cette opération, et qui, bien que se passant sous nos yeux, ne fixent jamais notre attention. La valeur comparative des combustibles, la quantité de chaleur qu'ils dégagent, la théorie de la flamme et de la fumée, sont examinées tour à tour, et complètent cet important chapitre. La méthode d'exposition permet de suivre l'ouvrage dans toutes ses parties avec une facilité surprenante. Si quelques personnes sont tentées de reprocher des répétitions sur certains points, qu'elles veuillent bien se rappeler qu'il s'agit d'un *Traité élémentaire*, et le reproche ne paraîtra plus fondé; ce sont des idées, des faits nouveaux qu'il faut inculquer à des commençants.

Le dixième chapitre parle du *soufre*; après le charbon et le fer, c'est le corps dont la connaissance remonte à l'antiquité la plus reculée. Il est peu de principes plus abondamment répandus dans la nature; on le trouve à l'état libre, *viègre* ou *natif*, en Sicile et en Espagne, soit mélangé à des matières terreuses, soit dans les eaux minérales, soit à l'état de combinaison, formant des sels nombreux, variés suivant les bases. Le soufre existe dans beaucoup de végétaux; beaucoup de matières animales en contiennent: les cheveux, les poils, la laine, la matière du cerveau, les œufs, les limaçons de vigne et le poulmon de veau. Les procédés pour extraire le soufre, pour le purifier, l'énumération de ses caractères, de ses propriétés, et les combinaisons qu'il peut subir, sont successivement exposés. Ses usages dans les arts et en médecine sont signalés; il sert au blanchiment de la laine et de la soie, à la confection des mèches souffrées et à l'extinction des feux de cheminée en cas d'incendie. La fleur de soufre, mélangée avec de la maille de fer ou de l'eau, constitue un ciment qui acquiert beaucoup de dureté, et dont on se sert pour sceller le fer dans la pierre. On obtient avec

le soufre des empreintes de médaille qui ont la pureté du modèle. Le soufre est un puissant remède comme bain de vapeur sulfureux; il entre dans la composition d'un grand nombre de préparations pharmaceutiques.

Après la description du *sélénium*, corps rare et sans usages, vient celle du *phosphore*. Elle est conduite avec le même esprit, de la même manière que celle des principes qui précèdent le phosphore. Il entre directement dans la composition des êtres organisés vivants; il accompagne le soufre comme principe élémentaire dans la matière du cerveau et des nerfs, dans la laitance et les œufs de poissons. Dans les laboratoires de chimie, on en fait usage pour l'analyse de l'air. On composait autrefois avec lui les briquets phosphoriques, généralement abandonnés à cette heure, et remplacés par les allumettes inflammables par le frottement, allumettes à la congère, allumettes chimiques. M. Dupasquier explique leur composition et leurs procédés de confection. Malgré le danger que présente l'ingestion des préparations de phosphore, on en a introduit l'usage en médecine. C'est un excitant très-énergique des organes de la génération, comme l'a reconnu Alphonse Leroy. Cette substance, administrée dans des expériences à des coqs, à des canards que l'âge avait rendu stériles, leur a rendu momentanément leur puissance. Mais il importe de bien surveiller la manière dont le phosphore est divisé; ce poison redoutable peut et pourrait s'enflammer dans l'estomac, le perforer, en s'accompagnant de douleurs atroces, et amener la mort.

Nommons simplement le *fluor* en passant au *chlore*. Cet élément ne se rencontre jamais à l'état de liberté; il est gazeux. Ce n'est que depuis 1811 qu'on l'a rangé parmi les corps simples. Ce nom de chlore indique sa couleur verdâtre; il a une odeur caractéristique, il subit de nombreuses combinaisons chimiques, et c'est là le principe du rôle important et multiplié qu'il joue dans un grand nombre de composés. Ses usages principaux se rapportent au blanchiment des matières organiques et à la désinfection des lieux et des objets infectés par des matières putrides. C'est Berthollet qui le premier a appliqué le chlore au blanchiment des toiles de coton, de lin ou de chanvre, à celui des chiffons pour la fabrication du papier; il employait, à cet effet, la solution de chlore dans l'eau. Aujourd'hui on a modifié ses procédés; ce sont des chlorures de chaux, de potasse, ou de soude que l'on prend. On a essayé son emploi sur les tissus animaux, mais en les décolorant il les altère. Il blanchit les vieilles estampes, les gravures, les livres anciens et précieux. On l'a essayé sur l'amidon obtenu du blé altéré ou des farines avariées. C'est un très-bon moyen d'enlever les taches d'encre. Les faussaires se servent du chlore ou de ses composés pour falsifier les contrats, les billets à ordre. Ce furent Guyton de Morveau d'abord et après lui Hallé et Fourcroy qui firent les premiers l'emploi du chlore comme désinfectant des hôpitaux, des pontons, des prisons, des fosses d'aisance,

des étables, etc. L'emploi des chlorures est plus récent et ne date que de 1822. Darcet et Labarraque ont proposé et opéré cette substitution. Une de ses intéressantes applications est l'emploi qu'on en fait pour détruire l'odeur de la peinture dans les appartements fraîchement vernis. Le chlorure qui sert en quelque sorte d'appendice à celui-ci ne saurait être passé sous silence. Sa lecture montre tout le parti qu'on a tiré et qu'on tire tous les jours dans les arts, dans l'hygiène publique, des chlorures de chaux, chlorures de soude, chlorures de potasse, etc. Il sera consulté avec avantage par tout le monde industriel et savant.

Le *brôme*, découvert par M. Balard, pharmacien de Montpellier, dans les eaux-mères des salines de la Méditerranée, a, par ses propriétés, de l'analogie avec le chlore et l'iode, entre lesquels il a été classé. Presque sans emploi jusque dans ces derniers temps, il a trouvé dans l'invention du daguerréotype une application très-utile. Depuis que pour la préparation des plaques on associe, suivant le conseil de M. Foucault, le brôme à l'iode, on a presque contéplé la sensibilité de ces plaques métalliques à l'action de la lumière; la formation de l'image dans la chambre noire est devenue instantanée.

L'*iode*, trouvé en 1812 par Courtois dans les eaux-mères de la soude de varech, est solide à l'état de pureté, cristallisé en paillettes brillantes. Chauffé, il répand des vapeurs violettes. Comme il existe avec le brôme dans la généralité des végétaux qui croissent au milieu des eaux de la mer, et qu'on le trouve aussi dans un très-grand nombre d'animaux marins où de leurs productions, il est permis de penser qu'il est nécessaire à la formation et à la vie de ces corps organisés.

M. Dupasquier l'a appliqué avec un grand avantage à l'analyse des eaux-minérales sulfureuses. L'invention du daguerréotype a rendu sa connaissance vulgaire. Combiné à certains métaux, il forme de belles couleurs. Mais c'est surtout en médecine qu'il rend des services signalés dans les affections lymphatiques.

Nous bornerons ici l'analyse et les extraits de ce travail du professeur lyonnais. Nous ne le suivrons point dans l'examen et dans la recherche des lois qui président à la formation des corps composés; les citations seraient plus difficiles, plus obscures, et n'ajouteraient rien à l'idée qu'on s'est formée du mérite de ce livre. C'est un véritable service rendu à la science qu'une œuvre de cette nature. Par sa clarté, par les aperçus ingénieux et nouveaux qu'elle contient, elle répandra le goût et l'étude de la chimie. En complétant le professeur qui s'est élevé au niveau de sa tâche, nous émettons le vœu de voir paraître bientôt les volumes qui doivent la compléter, sûr d'avance qu'ils seront dignes de leur aîné.

A. P.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Un grand meeting de la société des missionnaires a été tenu à Londres le 14 août sur les affaires de Taïti.

Nous reproduisons quelques parties du débat auquel a donné lieu la première motion discutée dans la réunion d'Exeter-Hall. C'est toujours la même exagération et la même fureur religieuse.

L'exposé des faits a été présenté par M. Thodey. Après avoir tracé l'histoire de l'expulsion des missionnaires français et des réparations demandées pour eux, réparations qui finissent par amener le protectorat et enfin la prise de possession, il se plaint amèrement des entraves apportées à la liberté des missionnaires anglais, et il poursuit :

« Nous avons toujours protesté contre le protectorat comme contre un grand mal; nous savions, en effet, que, pendant toute la durée de cet état de choses, il serait impossible de conserver dans l'île la concorde et la paix. »

M. Thodey conclut en ces termes :
« Il ne peut y avoir pour les missionnaires de sûreté personnelle que si le protectorat français est retiré (applaudissements) et si l'indépendance de Taïti est rétablie. (Applaudissements.) Est-ce que la magnanimité française ne serait pas à la hauteur d'un tel sacrifice ? (Applaudissements.) Loin de nous la pensée de créer une mésintelligence entre les deux gouvernements; mais il est de notre devoir de prévenir le public du danger qu'ont à courir les missionnaires protestants, par suite des menaces et des menées de ceux dont la sagesse ne vient pas d'en haut, mais d'en bas. » (Applaudissements.)

Le révérend docteur W. Hamilton, de Leeds, se présente pour proposer la première résolution exprimant la sympathie de l'assemblée pour les missionnaires de Taïti.

« Cette île, dit l'orateur, était gouvernée par une reine déposée par les Français, peut-être parce qu'ils ne seraient pas gens à vouloir voir une femme assise sur le trône de France. (On rit.) Ce n'est pas ainsi que nous envisageons les choses. La femme qui trône au foyer domestique a droit également à s'asseoir sur le trône royal. Mais la reine devait accepter la protection des Français. La protection contre qui ? Contre ses sujets ? ils l'adorent; contre les missionnaires ? ils lui sont dévoués; contre ses voisins ? ils sont ses bons amis, ses fermes alliés. La protection dont les Français voulaient la doter, cette reine, était la protection du vautour pour la colombe, du loup pour l'agneau; ils voulaient la protéger et la dévorer. (Ecoutez !)

« Un tel protectorat devait-il jamais être établi ? Est-ce justice ? En supposant qu'il y eût eu justice à l'établir, il n'y en aurait pas moins maintenant à le retirer, à cause de la conduite de pirate et du système de boucanier qui ont été suivis. Il ne serait pas du tout surprenant que la France fit des concessions et reconnût franchement ses torts. (Applaudissements.) Les pires gouvernements sur terre sont les gouvernements de concessions. N'en doutons pas, le gouvernement qui fait aisément des concessions est celui-là qui n'est jamais le dernier quand il s'agit de commettre des actes d'agression. La conduite de la France est indigne du pays des Gaules. (Ecoutez !)

« La question actuelle est une question de papisme ou non papisme, et, sous ce rapport, jamais il n'y eut peuple plus rougi de sang que la France. (Applaudissements.) Il est en France des milliers de protestants qui, intéressés dans la question, tremblent à la pensée du crime de leur patrie et de sa condamnation. (Ecoutez !) Je ne pêche pas la guerre, je l'abhorre; mais j'exècre plus encore l'oppression et la tyrannie, l'injustice et le mensonge. (Applaudissements.)

« La France a en ce moment cinq vaisseaux de guerre à Taïti, tandis que l'Angleterre, la reine des mers, n'a dans cette station qu'un petit navire. Sans doute il est peu de personnes parmi vous qui sachent bien au juste

ce qu'est un ketch (galiote); sans être marin, je pourrais vous le dire : c'est un tout petit navire qui a un grand mât et un mât de misaine. Joli vaisseau, ma foi ! pour un pays comme l'Angleterre, dont le pavillon a bravé pendant mille années la bataille et la brise ! (Applaudissements.) Joli vaisseau à garder à Taïti ! Je vous prie instamment de n'avoir confiance ni aux politiques, ni à la liberté civile, ni à Rome, aussi insatiable de pouvoir que jamais; Rome, qui ne s'arrêtera jamais dans sa carrière, à moins qu'elle n'ait de sa propre main achevé l'œuvre de sa ruine, ou qu'elle n'ait attaché d'un air superbe à son gonfalon tous les étendards du monde. (Tonnerre d'applaudissements.)

« Voilà l'ennemi à qui vous devez vous tenir prêts à livrer bataille. et Rome périra dans ses crimes et sa cruauté désespérée, exécutée ! » (Applaudissements.)

Le révérend G. Smith appuie la résolution. « Nous ne sommes pas ici, dit-il, pour prêcher la guerre, mais pour maintenir la paix. On nous a convoqués pour nous donner l'occasion d'exprimer à nos frères qui souffrent à Taïti toutes nos ferventes sympathies; on nous a convoqués pour nous appeler à réfléchir sur ce qu'a été Taïti et ce qu'elle est aujourd'hui, sur ces boucaniers qui sillonnent cette île et ses habitants en fuite. »

« Si nous sommes exclus de Taïti, eh bien ! nous devons activement travailler sur d'autres terres. La société des missionnaires existe depuis cinquante ans; maintenant il lui faut déployer encore la bannière ensanglantée de la croix et crier : « Pas de paix avec Rome ! » (Applaudissements.)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Freeman veut que l'on détruise le protectorat. « Rappelons-nous, dit-il, que toutes ces insultes, à l'exception de la dernière, ont été commises sous le protectorat français; en conséquence, il n'y aurait sûreté ni pour les indigènes ni pour les Anglais, dans le cas où ce protectorat serait rétabli. Quelles garanties donnerait M. Guizot pour répondre que des insultes ne se renouveleront pas ? Je proteste hautement contre l'introduction de l'eau-de-vie française, contre les prêtres français, contre le canon français et contre la débauche des soldats français. (Tonnerre d'applaudissements.) Sans doute Dupetit-Thouars n'insultera plus Papeïti, mais je voudrais apprendre que M. Moerenhout, origine de tous ces troubles, a été aussi expulsé. Il y a sur la plate-forme une personne qui pourrait nous dire si ce fait désirable a transpiré.

M. Pritchard : Il n'a pas transpiré.
Le révérend Brunel : Je viens proposer la dernière résolution. « En sa qualité d'ami des missions chrétiennes à Taïti, l'assemblée est d'avis que la cause des missions chrétiennes serait compromise tant que le protectorat français continuerait à Taïti, et que le retrait seul de la protection française pourra garantir la sûreté des missionnaires protestants, la vie et la liberté des Taïtiens. Il devra être présenté à la reine un mémoire basé sur ces résolutions, et les amis du christianisme évangélique protestant dans tout l'univers seront invités à exprimer leurs sympathies pour les missionnaires et les Taïtiens. »

M. Pritchard est invité par un grand nombre de personnes à prendre la parole.

M. Freeman, secrétaire de la société, s'empresse de se lever et dit : « M. Pritchard vous remercie pour l'honneur que vous lui faites; il y est très-sensible. Il aurait volontiers satisfait le vœu de l'assemblée en prenant la parole; mais, serviteur de la couronne, dépendant du comte d'Arberdeen, il désire ne donner aucun sujet d'offense, le plus léger prétexte à un reproche de cette nature, et ne pas agir de manière à occasionner peut-être une irritation qui pourrait avoir du retentissement ailleurs et devenir un sujet d'embarras pour d'autres pays. » (Applaudissements.)

M. Ellis appuie la résolution, qui est adoptée à l'unanimité. Des remerciements sont votés au président, et l'assemblée se sépare.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le CONSTITUTIONNEL (10 fr. par trimestre pour Paris, 12 fr. pour les départements) a commencé le 25 juin dernier la publication du JUIF-ERRANT, par M. Eugène Sue.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 16 AOUT recevront sans frais, du 16 au 20, tous les chapitres du JUIF-ERRANT parus en juin, juillet et août jusqu'au 15 inclus, DEUX VOLUMES moins deux ou trois feuillets. Tirage du CONSTITUTIONNEL depuis le 1^{er} août : SEIZE MILLE CENT VINGT.

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 19 août 1844.

ROMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,800	
523		Nouvelle émission	3,900	
1,200		Guillotière	1,500	
1,000	700	Saint-Etienne	1,625	
450	600	Grenoble	1,900	
500	750	Saône-et-Loire	1,510	
400	700	Dijon	940	
3,000	750	Trois villes du Midi	150	
4,740	600	Turin	725	
1,000		Montpellier	715	
1,000		Besançon	650	
1,000		Reims	490	
1,000	500	Metz	1,070	
500	500	Valence	670	
500	1,000	Aulhouse	620	
600	500	Bourges	975	
1,000	1,000	Nevers	470	
5,300	440	Venise	1,423	
400	500	Nantes	560	
1,000	500	Moulins		
900	500	Angers		
500	1,000	Troyes	430	560
500		Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	810	
500		Avignon	1,190	
600	500	Mézères et Charleville		
556	500	Abbeville	577	
1,000		Limoges	585	
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	380	
Illimit	1,000	Société civile		
1,500	800	Grangette et Culatte	740	630
4,000		Côte-Tchoulette	660	
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfond	500	
1,000		Compagnie des mines des Lites		
2,500		Compagnie du Villars	350	
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gén de Lyon à Arles	5,000	
500	4,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône	4,000	
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	3,000	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	8,000	
1,500	500	Compagnie du Rhône	500	
4,900	4,000	Ponts, Sur le Rhône	1,675	
450	2,000	de la Feuille	2,245	
500	2,000	du Palais-de-Justice	1,700	
220	2,000	de l'île-Barbe	1,500	
1,800	4,000	de Vaise	400	
6,000	5,000	Canal de Givors	5,140	
240	800	Moulins à vapeur de Perrache	19,400	
800	2,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche		
800	2,000	Fonderies et forges du Rhône		
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,400	
2,000	1,000	Banque de Lyon	3,900	
1,500		Omnium	1,480	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	475	
800	500	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	3,110	
1,790		Gare de Vaise		
1,419		Terrains de Vaise		
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	120	8,200
40,000	500	d'Avignon à Marseille		
80,000	500	de Paris à Orléans		
72,000	500	de Paris à Rouen		
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux		

Etude de M^{es} Ad. Chevallier et Masson, avoués à Paris.

ADJUDICATION SUR LICITATION, Pardevant le tribunal de Préfecture de Novare (Piémont), le lundi 30 septembre 1844, heure de midi, EN UN SEUL LOT, DE LA

BELLE PROPRIÉTÉ

DE L'ABBAYE DE DULZAGO, dont le principal produit consiste en riz, Et dépendant de la succession de M. Pierre-Saint-Pris Requier.

Cette propriété, distante de six milles de Novare et de deux milles d'Oleggio (mesure du pays), contient 40,000 perches milanaises, correspondant à 650 hectares de France. Les bâtiments, composés de quatre corps séparés pour faciliter l'exploitation, sont neufs. Il y a, en outre, maison de maître, église, presbytère, piste et moulin.

La contenance se compose ainsi qu'il suit :
Mesure mil. Mesure nov. mesure mét.
Terres cultivées en rizières . 3,660 p. 780 p. 240 h.
Culture sèche, plantée en mûriers et vignes 1,440 507 94
Terrains boisés de haute futaie 5,880 828 255
Terrains en bruyères 845 180 55
Mise à prix, montant de l'estimation judiciaire : un million trois cent vingt-six mille deux francs quarante-quatre centimes.
S'adresser, pour les renseignements :
A Paris, à M^e Chevallier, avoué poursuivant, rue de la Michodière, n. 45 ;
à M^e Masson, avoué, n. 48, quai des Orfèvres;
à M^{es} Martin, Moullin, Mouillefarine et Colmet, avoués.
A Novare, à M^{es} de Médiçi et Giovanetti, avocats ;
Et, sur les lieux, au facteur ou régisseur. (5888)

Etude de M^e Deblisson, avoué à Lyon, place de la Baleine, 6.

Le trente août 1844, à midi, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, AU PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE, ADJUDICATION DÉFINITIVE, EN TROIS LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE TROIS MAISONS

Sises à Lyon :
La première, à l'angle des rues Grogard et Mottet de Gérardo ;
La seconde, rue Grogard, n. 40 ;
La troisième, à l'angle des rues Grogard et Audran.
Les enchères seront ouvertes pour chaque lot au pardessus la mise à prix de quinze mille francs, ci. 15,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Deblisson, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, place de la Baleine, n. 6, ou prendre au greffe communication du cahier des charges. (5129)

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2. A VENDRE OU A LOUER, pour cause de santé.

HOTEL DU SAUVAGE

Situé à Tournus (Saône-et-Loire), grande rue du Nord. Cet hôtel se compose de vastes bâtiments, avec cour, écuries et remises. Le mobilier, renouvelé depuis peu de temps, est d'un style moderne. Par sa position sur la route royale, cet hôtel possède une clientèle assurée, qui sera augmentée par suite du chemin de fer de Chalon à Lyon, le débarcadère devant être établi près dudit hôtel. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Deplacé, notaire à Lyon, et, pour traiter, à M^e Desfrancs, notaire audit Tournus. (9965)

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 2.

VENTE AUX ENCHÈRES, et par adjudication, le sept septembre 1844, heure de midi, En l'étude et par le ministère dudit M^e Hennequin,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, sur le derrière de la côte Saint-Sébastien et rue Imbert-Colomès. Elle prend son entrée sur la côte Saint-Sébastien par l'allée de la maison portant le n. 47, et sur la place Colbert par l'allée de la maison portant le n. 2. Cette maison, nouvellement réparée, entièrement louée, et d'un revenu net d'impôts de plus de 8,000 f., se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, six étages de chacun douze croisées de face sur le passage, greniers au-dessus, cour, puits, passage et dépendances. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, audit M^e Hennequin, notaire. (9492)

ÉTUDE DE M^e VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, 7.

A VENDRE, BEAUX EMPLACEMENTS A BATIR Situés à Lyon, rue de Bourbon et rue Saint-Joseph. A proximité de la place Bellecour. S'adresser audit M^e Coste, notaire, ayant pouvoir de traiter et de donner des facilités pour le paiement. (9851)

A AFFERMER PAR SUITE DE DÉCÈS, pour entrer en jouissance le 11 novembre 1844.

1^o UNE AUBERGE ET SES DÉPENDANCES A LAMURE (RHONE), Appartenant aux héritiers d'Antoine Roche ;
2^o LES IMMEUBLES dépendants de ladite succession, composés de maisons, prés, terres et bois. Le tout sera affermé séparément le dimanche quinze septembre 1844, sur les lieux. (2549)

BERLINES-POSTES DU COMMERCE,
Rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 6, près l'hôtel du Parc,
DE LYON A PARIS,
PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE ET PAR LA ROUTE DE LA BOURGOGNE.
38 HEURES DE MARCHÉ.
UNE SEULE NUIT EN VOITURE. (948)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix : 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.
POUDRE PÉRUVIENNE
pour la conservation des dents et gencives,
De POISSON, pharmacien de
S. A. R. LE DUC D'AUMAË,
Rue du Roule, n. 11, à Paris.—Prix : 1 fr. 50 c. et 3 fr.
Dépôts chez MM. LARDET, place de la Préfecture, et Chambry-Cocq, parfumeur, place des Terreaux, à Lyon. (3500-7001)

5 centimes la bouteille.
POUDRE GAZEUSE
De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris.
Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse.—Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr.; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.
Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5. (8274)

JEUNES CHIENS.
Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible.
S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (5874)

ESSENCE COLOMBIENNE,
GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS
LES MAUX DE DENTS.
Le prix du flacon est fixé à 1 fr. 50 c.
Pharmacie Macons, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (9154)

M. CHAMBARD,
dentiste,
Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,
Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les **EMBAUMER** après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, Rue Poulallerie, 49.